Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_06-DE

**COMMUNE D'ALLAIRE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :16
votants :26

L'an deux mil vingt six
le : vingt-trois janvier
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

**REMBOURSEMENT DES COUTS DE RESEAUX PREPOSITIONNES – SECTEUR "LA BOULETTERIE" – PARCELLES N°119 ET N°480**

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,M. BRIAND Nicolas,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DEGRES Marie-Hélène, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,Mme GELARD Mickaëlle,M. LEBRUN Jean-Lou, M.LE FOL Yoann, M. NOURY Pascal , M. PANHALEUX Dominique,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Florence BOCQ donne procuration à M. Jean-François MARY
Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
Mme Anne-Cécile DAVIS donne procuration à Mme Marie-Laure FAUVEAU
M. Claude DEQUI donne procuration à M. Pascal NOURY
Mme Sophie JAN donne procuration à Mme Isabelle CARGOUET
M. Pierre-Alexandre JOLY donne procuration M. Fabien RACAPE
Mme Séverine MAHE donne procuration à M.Michel SEILLER
M. Julien MONNIER donne procuration à M. Yoann LE FOL
Mme Maryse PARIS donne procuration à M. Jean-Paul GAUTIER
Mme Floriane POTIER donne procuration à Mme Isabelle SEROT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAUVEAU

Monsieur Jean-Paul GAUTIER est sorti de la salle, n'a pas participé au débat et n'a pas pris part au vote.

**Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Maire d'Allaire**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
**Vu** le Code de l'urbanisme,
**Vu** l'arrêté de déport n°116/2024 du 13 décembre 2024,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de viabilisation du lotissement « La Bouletterie », la commune a pris l'initiative de réaliser et de financer, sur ses propres fonds, des travaux de réseaux prépositionnés. Cette opération visait à anticiper l'alimentation en réseaux (eau, électricité, assainissement, etc.) de deux lots potentiels situés en dehors du périmètre initial du lotissement, correspondant aux parcelles cadastrées n°119 et n°480.

Dans un souci de densification, l'intervention de la commune a permis de garantir la desserte future de ces terrains, mais également d'assurer la cohérence et la coordination des infrastructures en amont de tout aménagement privé.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_06-DE

Les coûts liés à ces travaux ont été réglés directement par la collectivité, avec une ventilation précise des montants par nature de réseau et par parcelle concernée, conformément aux exigences de gestion publique et de transparence.

Afin de régulariser la situation financière et d'assurer une juste répartition des charges, il est désormais nécessaire d'établir un cadre formel permettant le remboursement à la commune des dépenses engagées sur la base de montants **hors taxes.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De déclarer que la présente délibération fixe le principe et les modalités de remboursement à la commune des coûts de réseaux prépositionnés au secteur "La Bouletterie".**
- **D'approuver les montants HT de remboursement arrêtés comme suit :**
- **Parcelle n°119 : 4 374,90 €**
- **Parcelle n°480 : 3 785,90 €**
- **La ventilation par poste et les références de factures sont annexées (tableau de chiffrage).**
- **Dire que le remboursement dû au titre de la parcelle n°119 et n°480 est exigible après signature d'une convention de remboursement, précisant le périmètre, les pièces justificatives, le montant et, le cas échéant, l'échéancier.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à émettre les titres de recettes nécessaires.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Marie-Laure FAUVEAU

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN